

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2025/30

Objet : « Rur'Art, histoires et palettes »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 20/02/2025 validant la programmation pour l'année 2025,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Rur'Art, histoires et palettes** » est arrêté comme suit :

Dépenses en €	Recettes en €
Frais artistiques	20 000,00
Frais de médiation/animations citoyennes	30 000,00
Frais de coordination du projet	7 088,64
Réalisation roadbook type « webdoc »	1 500,00
TOTAL	58 588,64
	Total
	58 588,64

Article 2

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, le programme Leader, la Communauté de communes Le Grésivaudan, le Département de l'Isère et la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 1^{er} décembre 2025

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

